

COMMUNIQUE DE PRESSE

page 1/2

semaine de la sécurité routière

1 - DES RESULTATS MEDIOGRES AU 31 AOUT 2009

La situation au niveau de la sécurité routière n'est pas satisfaisante :

- le nombre d'accidents ne diminue plus ; au 31 août 2009 il y a eu 176, comme au 31 août 2008
- le nombre de blessés hospitalisés est de 82 (90 en 2008)
- le nombre de blessés non hospitalisés est de 144 (161 en 2008)
- le nombre de tués est de 16 (12 pour la période 2008). La situation s'est encore aggravée puisqu'on déplore deux tués dans la première quinzaine de septembre.

Il n'y a pas de carrefours dangereux ou de points noirs dans le département, mais les accidents mortels sont principalement liés à des erreurs de comportement, à la vitesse et à l'alcoolémie :

- collision VL/moto suite à non respect de la priorité (13 février),
- collision d'un VL qui tournait à gauche avec une moto (12 mars)
- perte de contrôle du VL suite à un malaise et il heurte un arbre (22 mars),
- pertes de contrôle contre un arbre avec un tx d'alcoolémie de 1,78 gr et de 1,88 gr (6 avril et 12 avril),
- un VL percute un piéton circulant la chaussée avec 1,84 gr pour le piéton (7 avril),
- un VL percute un ponceau à 130 km/h avec un tx de 2,37 gr + cannabis (18 avril),
- une perte de contrôle avec heurt d'une buse (1er mai),
- perte de contrôle puis heurt d'un arbre (11 juin),
- collision d'un VL et moto quand le VL faisait demi-tour sur la route (24 juin),
- collision entre une moto et un VL. Le motard DCD conduisait avec un permis annulé (28 juin),
- collision frontale VL/PL (7 juillet),
- collision vélo/VL (14 juillet),
- perte de contrôle VL qui percute un poteau téléphonique (13 août),
- perte de contrôle VL qui percute un muret. Passager arrière DCD (17 août) et
- perte de contrôle moto avec vitesse excessive (6 septembre).

2 - LA SEMAINE DE LA SECURITE ROUTIERE

La semaine de la sécurité routière se déroule du 16 au 22 septembre 2009.

A cette occasion, la préfecture a mis en place plusieurs actions de prévention et de sensibilisation sur les dangers de la vitesse en agglomération et sur les méfaits de l'alcool au volant.

Une dizaine d'initiatives vont avoir lieu en partenariat avec :

- le Procureur de la République,
- la Police Nationale,
- la gendarmerie,
- la MAIF Prévention,
- l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie,
- la Fédération Française des Motards en colère,
- les étudiants du lycée Saint Dominique à PAU,
- la compagnie de théâtre POC-POC,

- deux animateurs auto-écoles de l'ANPER,
- la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports,
- l'inspection Académique,
- la discothèque le Mazagram,
- et les villes de Tarbes, Lannemezan, Bazet et de Bordères sur Echez et son conseil municipal des jeunes

Une opération de sensibilisation envers les conducteurs, est menée à Bordères le mercredi 16 septembre après midi sur le respect de la limitation de vitesse à 50 km/h. En association avec le conseil municipal des Jeunes de Bordères sur Echez, les conducteurs en infraction seront invités à venir dialoguer avec les Jeunes et les fonctionnaires présents. Cette action permet de sensibiliser aux dangers d'une vitesse excessive en agglomération.

3 - FACE AUX MAUVAIS RESULTATS DE LA SECURITE ROUTIERE, LA PREFETE A MIS EN PLACE UN PLAN D'ACTIONS VISANT A LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE ROUTIERE.

La préfète a donné des instructions à ses services pour augmenter le nombre des contrôles de vitesse et d'alcoolémie.

La gendarmerie possède quatre caméras embarquées, destinées au contrôle de vitesse. Ces contrôles seront intensifiés, jusqu'à 6 à 7 contrôles par jour.

La police nationale avec une caméra embarquée et une jumelle effectuera également des contrôles plus nombreux, de l'ordre de 5 à 6 contrôles par jour, voire plus si nécessaire, en zone de police, sur le Grand Tarbes et à Lourdes.

La police et la gendarmerie seront plus visibles sur les abords des routes pour interpeller les contrevenants.

Les contrôles seront renforcés sur les deux roues (5 tués à ce jour) et sur les engins bruyants dépourvus de pots d'échappement réglementaires

Sur ce thème, La police et la gendarmerie travailleront avec l'inspection d'académie et les principaux des collèges pour interpeller les jeunes en infraction. Les contrôles porteront également sur les bus scolaire.

La préfète a demandé l'accélération de l'implantation du radar fixe à ORLEIX sur la RN21. Elle souhaite qu'il soit opérationnel avant la fin de cette année.

Dans les prochains jours, deux radars implantés sur des feux rouges seront mis en service pour assurer la protection des piétons sur des carrefours particulièrement accidentogènes. Il s'agit à TARBES du carrefour boulevard Claude Debussy / chemin d'Odos, sens de contrôle Ouest/Est et du carrefour chemin d'Azereix / boulevard De Lattre de Tassigny, sens de contrôle Ouest/Est.

Le contrevenant sera passible d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 4 points sur son permis de conduire.

Sur ces deux carrefours, ces sept dernières années, il a été constaté 38 accidents corporels de la circulation, qui ont occasionné 5 blessés graves et 31 blessés légers.

Enfin, la préfète a également décidé de renforcer les sanctions en matière de rétention des permis de conduire. Elle envisage d'augmenter la durée de rétention de 2 mois actuellement, à 6 mois pour les infractions de grande vitesse.

vous trouverez les chiffres de l'accidentologie locale sur le site internet des services de l'Etat

www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr